

ont renoncé positivement au projet d'allier la princesse Anna Murat au prince royal de Hollande. Cette union était reguée avec déplaisir par quelques cours européennes et il paraît positif aujourd'hui qu'elle n'aurait pas rencontré les sympathies de la population en Hollande. On dit dans les sphères diplomatiques, que les ministres de la Couronne-mêmes n'avaient point dissimulé au chef de la maison d'Orange, que les Etats généraux se prononceraient contre cette union s'ils étaient consultés sur son opportunité.

Le vice-roi d'Egypte qui est arrivé mercredi soir à Toulon, vient d'arriver à Paris; de grandes fêtes auront lieu à l'occasion de son séjour dans la capitale.

Le Journal des villes et campagnes, qui ne paraît que trois fois la semaine, et se disposait à paraître tous les jours, annonce à ses lecteurs qu'il n'a pas reçu l'autorisation de la direction de la presse.

M. Mirès ouvre, au profit d'un Etat qu'il ne désigne point, un emprunt de 2 millions, dont le premier versement de 10 % aura lieu à partir du 17 mai, au siège de la Caisse générale des chemins de fer.

Les 23 maisons qui restent sur le quai de la Mégisserie viennent d'être expropriées et leurs locataires sont congédiés pour le 15 juillet prochain. Ces maisons vont disparaître pour faire place à d'autres qui seront construites sur l'alignement et sur le plan voulu, si bien que depuis le Louvre jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, il n'y aura plus qu'une superbe ligne de maisons et d'édifices modernes.

A partir du 15 mai, des trains de plaisir seront organisés entre Paris et Londres à propos de l'Exposition universelle. Il y en aura deux par semaine, le dimanche et le jeudi, desservant l'un et l'autre Boulogne et Calais pour la France, Folkestone et Douvres pour l'Angleterre. L'aller et le retour, tout compris est de 50 fr. aux secondes places et 60 francs aux premières. C'est pour rien. Mais il y a la dépense du séjour à Londres, où les hôteliers sont après, dit-on, au bénéfice. Reste heureusement la ressource des logeurs et des traitants français, qui forment en ce moment une véritable colonie. En s'adressant à des compatriotes, nos voyageurs seront quelque peu plumes à la manière des pigeons, au moins ne seront-ils pas écorché par les exploitants britanniques comme lapins de garenne. C'est déjà une consolation et de deux maux il faut bien choisir le moindre.

Depuis longtemps, les préfets se plaignent auprès de l'administration supérieure de l'état fâcheux où se trouve réduit l'art théâtral dans les départements, et ils réclament au nom des populations que le gouvernement vienne remédier à l'état de choses actuel. On assure qu'un projet, destiné à réglementer l'exploitation des théâtres dans les provinces, est à l'étude, et qu'il a toute chance d'amener une solution favorable de la question engagée.

La température plus humide que froide fait aux théâtres parisiens une sorte de regain de la saison dramatique. Jamais les nouveautés, sur les principales scènes, n'ont été si peu nombreuses ou moins importantes. Les grandes œuvres ou les curiosités d'un autre âge ont partout attiré et retenu la foule. Un homme qui aurait dormi depuis vingt ou trente ans du sommeil d'Epiménide, pourrait croire, en se réveillant que rien n'a été changé au théâtre dans l'interval. Il retrouverait dans nos théâtres lyriques la plus ancienne musique de M. Auber ou d'Adam.

L'Opéra-Comique cependant vient de retrouver dans ses cartons une partition très originale de Félicien David, *Lalla-Rouck*, il l'a donnée avec succès. Les autres théâtres, fauté de pièces nouvelles, exhibent les anciennes et, n'ayant point de jeunes acteurs aimés du public, vont querir là ou là les valetudinaires. C'est à se croire rajeuni de 30 ans. Vous lisez sur les affiches : *Le mariage de raison, Malvina, Don César de Bazan*, et en vedette, comme il convient, les noms de débutants qui s'appellent Lafont, Bocage et Frédéric Lemaître. Une jouvencelle appelée Virginie Dejazet, fait les délices du théâtre bouffe au boulevard du temple.

Un curieux incident a signalé la dernière audience de la cour d'assises de Laon.

Le Journal de l'Aisne rapporte qu'un assassin, après le prononcé de l'arrêt qui le condamnait à la peine de mort, a osé s'écrier : — « J'en appelle à la cour de Douai ! »

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 15 mai. Le Times, du 15, assure que l'Angleterre considère l'occupation française au Mexique, sans la moindre jalousie ni la moindre malveillance.

Nous nous réjouissons, dit-il, de ses succès; car l'occupation française serait un bienfait. Personne ne doute que sous l'administration française, le Mexique ne devienne ce qu'il était avant l'invasion des Espagnols, sous le rapport de l'industrie et du progrès.

La France pourrait faire au Mexique des conquêtes plus durables que sur les frontières belges et allemandes.

Nous ne désirons pas, tandis que nous possédons tant de colonies, que la France soit limitée à ses possessions actuelles.

La France pourra facilement renverser le gouvernement actuel du Mexique, mais

ne pourra le remplacer par un autre gouvernement que le sien.

Marseille, 14 mai. Athènes, 9 mai. — Le ministère a offert sa démission. Le roi ne l'a pas acceptée, mais le ministère persistant, le roi a alors appelé M. Tricoupis, ministre de Grèce à Londres, en ce moment en congé à Athènes, pour le charger de la formation d'un cabinet; mais M. Tricoupis a décliné cet honneur pour cause de santé. Par suite de ces faits, la session des Chambres a été ajournée au 17 mai. Dans cet intervalle, le roi aura le temps d'aviser.

Athènes, 10 mai. Le ministère a donné sa démission; les Chambres sont prorogées. M. Tricoupis a refusé, pour cause de santé, de se charger de la formation d'un nouveau ministère. Les esprits sont très agités.

New-York, 3 mai. Lors de la reddition de la Nouvelle-Orléans, le maire a déclaré que c'était la seule alternative qu'il avait à prendre; mais que la ville restait dans ses sentiments de fidélité envers les confédérés. Le bruit courait que le général Beauregard se retirait afin d'opérer une grande jonction.

Le fort Macon est pris. Les membres appartenant aux Etats limitrophes ont l'intention de quitter le Congrès.

Berlin, 14 mai. La Gazette de Silésie annonce que le sixième corps d'armée a reçu l'ordre de remettre immédiatement les chevaux dont il pourrait se passer, aux quatrième et septième corps d'armée.

Le bruit court que ces corps sont destinés à appuyer la mission du général Willisen à Cassel.

Londres, 13 mai. M. Layard, répondant à M. Griffiths, dans la séance de la Chambre des Communes, a déclaré que le gouvernement français n'a fait au cabinet anglais aucune communication concernant l'objet de la visite du prince Napoléon à Naples.

Milan, 14 mai. L'Autriche se renforce de dix mille hommes sur les confins de la Venétie, et de quatre bataillons de chasseurs impériaux sur la frontière du Tyrol.

Naples, 13 mai. Le prince Napoléon est arrivé. S. A. I. s'est montrée avec le roi sur le balcon du palais. La foule a fait entendre les cris de : A Rome ! Vive le roi ! Vive Napoléon ! La ville est en fête.

Marseille, 14 mai. Une correspondance de Constantinople du 7 mai, nous apprend que le Sultan, contrairement aux conseils de ses ministres et des ambassadeurs, voudrait pousser la guerre contre le Monténégro. L'agitation est menaçante dans les provinces slaves. On craint qu'une insurrection, n'y éclate. La Porte fait d'énormes préparatifs militaires en Roumélie. Les fonds de l'emprunt Devaux sont absorbés en armements.

Sir H. Bulwer attend le prince de Galles à Constantinople pour le 10 mai. Le ministre italien, M. Carutti, est parti pour la Grèce.

Toulon, 14 mai. S. A. Saïd-Pacha, vice-roi d'Egypte, est arrivé ce matin. Il a été salué par les salves d'artillerie de toute l'escadre, et visité à bord de sa frégate par toutes les autorités civiles et militaires.

Francfort, 13 mai. La Gazette de Darmstadt, organe officiel, dit que le 4<sup>e</sup> corps d'armée prussien se concentre à Ooxter, en Westphalie, et le 7<sup>e</sup> corps à Erfurt.

New-York, 3 mai. Le commandant de l'escadre fédérale Farragut a formellement demandé la reddition de la Nouvelle-Orléans sans conditions.

Les derniers avis, en date du 26 avril confirment la reddition de la ville, par l'intermédiaire de l'autorité municipale, et son occupation par les fédéraux.

Le général Butler a débarqué sur les bords du lac Pontchartrain, à quelques milles de la Nouvelle-Orléans.

Le fort Macon s'est rendu sans réserve le 25.

Le bruit court que le général Beauregard s'est retiré de Corinth à Memphis.

On dit que des nouvelles très importantes ont été reçues de Pittsburg, mais la publication en est défendue.

Cadix, 12 mai. Les nouvelles de la Havane sont du 15. D'après les journaux de cette ville, les conférences des plénipotentiaires alliés avec le général Doblade, auraient donné un résultat peu satisfaisant. Le général Lorencez se mettrait en marche pour Mexico, tandis que le général Prim réclamerait l'exécution de la convention de Soledad.

Le général mexicain Almonte a adressé aux autorités mexicaines une circulaire dans laquelle il demande des pouvoirs pour traiter avec les alliés en qualité de chef su préme et pour convoquer une assemblée chargée de rechercher la forme de gouvernement qui convient le mieux au Mexique.

Londres, 14 mai. MM. Johnston, attaché à la légation britannique au Mexique, et de Venene, aide-de-camp de l'amiral Jurien de la Gravière, sont arrivés à Southampton porteurs de dépêches importantes de la Vera-Cruz, en date du 15 avril.

Les Anglais et les Espagnols, considérant la résolution des Français de marcher sur Mexico comme une violation du traité, ont entièrement retiré leurs forces, et laissé les Français poursuivre seuls l'expédition.

Les vaisseaux anglais doivent partir

immédiatement. Sir Charles Wilke, ministre anglais, avait résolu de quitter le Mexique le 21. Les Français devaient commencer leur marche sur Mexico le 21.

Vienne, 14 mai. L'Empereur est de retour de Venise. Des pourparlers ont lieu en ce moment au sujet de la convocation de la Diète hongroise.

La Gazette du Danube prétend que les Turcs ont franchi la frontière du Monténégro, le 8.

### Tribunaux.

Voici une décision qu'il est utile de faire connaître, car elle intéresse au plus haut degré les créanciers hypothécaires et privilégiés qui jusque-là ne croyaient pas nécessaire de produire leurs titres à la famille de leur débiteur.

La cour impériale de Bordeaux a décidé que les créanciers hypothécaires et privilégiés sont assujettis, d'une manière absolue, à la nécessité de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, à tel point que, s'ils ne se sont point conformés à cette prescription de la loi, ils seront non-recevables, dans tous les cas, à poursuivre la réalisation de leur gage, ou à se faire payer le prix.

Par arrêt du 8 avril 1862, la cour de cassation a rejeté le pourvoi formé contre cette décision de la cour impériale de Bordeaux.

Le tribunal de commerce d'Arras a rendu lundi dernier un jugement qui tranche une question d'usage sur laquelle il est bon d'être fixé :

Il a décidé que l'employé d'une maison de commerce qui s'est engagé sans durée déterminée ne peut quitter son patron sans lui demander congé deux mois à l'avance, et que, faute de l'avoir fait, il lui doit deux mois de son traitement à titre de dommages-intérêts.

La même décision avait déjà été rendue par notre tribunal en faveur des commis congédiés par le patron.

### FAITS DIVERS.

Un des plus grands plaisirs que l'on puisse se procurer à la campagne, c'est de cueillir des fleurs, d'en faire des bouquets. C'est celui des femmes, surtout des jeunes filles. Avec quelle volupté on plonge le nez dans ces touffes odorantes, on en aspire les émanations parfumées ! Malheureusement ce plaisir, fort innocent en apparence, n'est pas sans inconvénients et sans danger, témoin le rapport fait par un médecin à l'une de nos sociétés savantes.

Il fut appelé dans une charmante villa pour donner ses soins à plusieurs jeunes filles atteintes de névralgies violentes. Les douleurs se calmèrent à la suite d'évacuations nasales; mais l'étonnement du médecin fut extrême en remarquant dans ces évacuations, examinées avec soin, des larves de différents coléoptères. Il fit des questions et apprit que les jeunes malades avaient aspiré avec trop de passion les bouquets qu'elles avaient cueillis. Son attention se trouva dès lors singulièrement excitée.

Il est, en effet, à remarquer que sur les fleurs des champs, vivent et s'agitent des larves nombreuses et de toutes les espèces; elles sont tellement petites qu'on peut à peine les apercevoir, et puis, se donne-t-on la peine d'examiner les fleurs quand on a hâte d'en respirer les odeurs suaves ?

Le fait méritait d'autant plus d'être observé et signalé, que, chez l'une des plus jeunes malades, les névralgies persistaient avec des redoublements de douleurs. On fut obligé de recourir à un remède énergique, on lui fit fumer des cigarettes d'arséniate de soude. De nouvelles évacuations nasales se produisirent, et on reconnut encore des larves qui avaient résisté au traitement anodin que l'on avait indiqué.

De ce récit on doit conclure, non pas qu'il faut se priver d'un plaisir très grand, mais qu'il faut le prendre avec autant de réserve que de prudence.

— Les nommés Jules Duvant et la femme Fauchoux, chiffonniers, demeurant à Bucy-le-Long (Aisne), ont comparu, les 9 et 10 mai, devant la Cour d'assises de l'Aisne, sous la double accusation d'assassinat sur la personne de la veuve Chovet, ménagère, et de vol ayant suivi cet assassinat.

M. Bouriaud, procureur impérial, a soutenu l'accusation.

M<sup>rs</sup> Salmon et Brassart, ont présenté la défense.

Après le réquisitoire et les plaidoiries, M. le président a résumé les débats.

A sept heures et demie du soir, le jury est entré dans la salle de ses délibérations, d'où il est sorti vers huit heures.

Toutes les questions relatives à Duvant ont été résolues affirmativement. Pour la femme Fauchoux, les questions de participation au meurtre comme coauteure avec préméditation ont été écartées; mais le jury a admis toutes celles relatives au vol qui a suivi le meurtre et à la complicité dans le meurtre.

Le jury n'ayant pas accordé de circonstances atténuantes aux condamnés et la loi punissant de la même peine l'auteur du crime et son complice, Duvant et la femme Fauchoux sont condamnés tous deux à la peine de mort. L'arrêt recevra son exécution sur une des places de la ville de Soissons.

Duvant s'écrie : « J'en appelle devant la Cour de Douai ! »

Le résultat de l'affaire Mirès est sans doute parvenu jusqu'aux prisons de Laon, ajoute le Journal de l'Aisne, qui rend compte de cette affaire.

### SOUSCRIPTION OUVERTE CHEZ M. J. MIRÈS.

L'emprunt ottoman que j'avais conclu en 1860 présentait un bénéfice de 92 millions de francs.

Le même emprunt, fait à Londres et souscrit par les capitalistes anglais, présente, comparativement aux conditions que j'avais obtenues, un bénéfice de 140 millions de francs.

Ces résultats, ces avantages qui paraissent démesurés, s'expliquent lorsque l'on considère qu'il suffit souvent d'un changement de 1 pour cent dans le taux de l'intérêt, pour constituer en capital un bénéfice de 20 pour cent; 2 pour cent d'amélioration dans le crédit, représentent en capital un bénéfice de 40 pour cent; et cette proportion, appliquée à un capital de 200 ou 300 millions, élève le bénéfice à 80 et 120 millions de francs.

Or, de tels changements dans l'intérêt ou le crédit d'un Etat se produisent facilement soit au moyen d'un marché nouveau, d'une clientèle nouvelle ou plus étendue, soit par un exposé clair et précis de la situation réelle des Etats, exposé qui permet à l'esprit public d'en faire une meilleure et plus exacte appréciation.

On sait que par mes écrits comme par mes actes je me suis constamment attaché à vulgariser les questions de crédit, afin de détruire dans l'opinion cette illusion, que les hommes qui dominent en matière financière en savent plus que les autres, et prouver ainsi que chacun, en y réfléchissant, peut se rendre compte de tous les faits qui se produisent dans l'ordre financier.

Les efforts que j'ai faits dans ce but depuis quatorze ans, en répandant les questions de crédit dans toutes les classes de la société, m'ont donné à cet égard une situation personnelle qui m'a permis d'exercer auprès des gouvernements une influence qui s'est remarquée, lorsque le royaume d'Espagne et l'empire de Turquie ont voulu régénérer leurs finances.

Mon concours, couronné de succès en Espagne en 1856, a inauguré l'ère de prospérité de ce fertile et beau pays.

Le même résultat aurait été obtenu en 1860 pour l'empire ottoman, sans les circonstances que tout le monde connaît.

Ces précédents me permettent de faire avec un Etat, une opération financière dont le résultat ne paraît pas devoir être inférieur à celui que j'étais sur le point d'obtenir en 1860 avec l'empire d'Orient. C'est pour la réalisation d'une opération du même genre, qui offre en même temps une sécurité absolue et des grands avantages, que j'ouvre une souscription.

Cette souscription est relative à un capital de 200 millions dont le premier versement est limité à 10 pour cent, soit 20 millions.

Le bénéfice de l'opération sera divisé en deux parties : 50 pour cent pour les souscripteurs; 50 pour cent que je me réserve, et que je me propose de répartir aux actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer, pour être ajoutés à la somme qui leur reviendra dans la liquidation.

Les conditions de cet emprunt d'Etat, seront réglées de telle façon qu'après la conclusion définitive de l'affaire, les paiements complémentaires seront échelonnés à raison de 5 pour cent par mois.

Quant au règlement du bénéfice, il aura lieu immédiatement, et avant aucun nouveau versement, au moyen de la combinaison suivante :

En admettant, par hypothèse, un bénéfice de 60 millions sur le capital effectif de 200 millions (1), les souscripteurs auront droit à la moitié, soit 30 millions.

Ces 30 millions leur seraient remis, selon les circonstances, soit en espèces à la suite de la négociation de l'emprunt, soit au moyen de titres libérés non-seulement du premier versement de 10 pour cent, mais encore du bénéfice effectif, bénéfice représenté par la différence entre le prix auquel l'emprunt sera fait et le prix auquel il sera émis ou négocié.

Ainsi, et comme démonstration, en calculant comme ci-dessus sur un bénéfice probable de 30 millions pour les souscripteurs, ce bénéfice étant attribué au premier versement effectué de 10 pour cent, ou 20 millions, les souscripteurs recevraient par exemple :

Pour un versement de..... Fr.	500
un bénéfice qui s'élèverait à.....	750
Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr.	1,250
Pour un versement de..... Fr.	1,000
un bénéfice qui s'élèverait à.....	1,500
Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr.	2,500
Pour un versement de..... Fr.	10,000
un bénéfice qui s'élèverait à.....	15,000
Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr.	25,000
Pour un versement de..... Fr.	100,000
un bénéfice qui s'élèverait à.....	150,000
Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr.	250,000

Ces chiffres, on le remarquera, sont indiqués seulement comme exemple ou démonstration, afin de bien faire comprendre la nature ou le caractère de l'opération.

Il est bien entendu que si, dans le courant de l'année, l'affaire financière projetée n'était pas définitivement réalisée, les souscripteurs seraient remboursés avec un intérêt égal à celui payé par le trésor public.

Les souscriptions doivent être faites par sommes rondes de 100 fr., sans fractions. Le premier versement est fixé à 10 pour

(1) Le capital effectif de l'emprunt ottoman, en 1860, était de 215 millions.

cent, soit cent francs par souscription de mille francs.	
200 fr. par souscription de fr.	2,000
300 — — — — —	3,000
400 — — — — —	4,000
500 — — — — —	5,000
600 — — — — —	6,000
700 — — — — —	7,000
800 — — — — —	8,000
900 — — — — —	9,000
1,000 — — — — —	10,000
1,500 — — — — —	15,000
2,000 — — — — —	20,000
5,000 — — — — —	50,000
10,000 — — — — —	100,000
50,000 — — — — —	500,000
100,000 — — — — —	1,000,000

Ce tableau permettra aux souscripteurs de la province et de l'étranger de calculer avec précision le montant de leurs souscriptions et de leur premier versement.

On souscrit à Paris, chez M. J. MIRÈS, rue Richelieu, n° 99.

Pour l'étranger et la province, adresser le montant des souscriptions en billets sur Paris ou en billets de banque par retires chargées.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de M. J. MIRÈS, et, dans ce cas, joindre à la souscription le récépissé de la Banque de France.

Pour égaliser autant que possible la situation des souscripteurs de Paris, de la province et de l'étranger, la souscription sera ouverte à Paris que samedi prochain 17 mai.

J. MIRÈS.

3050 — 10,168.

### BULLETIN FINANCIER.

On a répondu le bruit qu'à Londres, l'escompte allait être augmenté de 1/2 % et porté à 3 1/2. Les deux cotés des consolidés qui sont arrivés avec chacune 1/8 de baisse, soit 92 à 1/8 pour la première et 91 1/8 à 92 pour la seconde, en tout 174 % de dépréciation, ont donné à cette nouvelle une certaine consécration et par suite notre marché en a subi le contre-coup. Du reste on constatait depuis quelques jours un trop plein qui, malgré les réalisations antérieures, paralysait les affaires et entravait l'essor de la rente.

La réaction nouvelle renouée-t-elle à cet état de choses ? Il y a lieu de le croire, car la baisse de ce jour n'avait nullement le caractère d'une panique; elle s'est opérée graduellement; les cours ont été défendus pied à pied et l'on constatait même que sur les plus bas cours, il s'était opéré d'importants achats.

La rente 3 % a ouvert à 70.80 et 70.82 1/2; de ce cours elle est tombée d'abord à 70.70; puis après un temps d'arrêt assez long, elle a été précipitée à 70.60. On a repris ensuite à 70.65 cours de clôture qui donne 15 % de baisse sur hier.

L'emprunt italien a été plus affecté; il a perdu 55 c. à 71.40.

Le Mobilier et les chemins ont subi aussi des réalisations importantes et par suite se sont affaiblis.

Le Mobilier, de 847.50 est tombé à 835 et clôture à 838.75.

L'Orléans, après avoir fait 1336.25, est revenu à 1320 et resté à 1323.75.

Le Lyon, de 1116.50, a faibli à 1107.50.

Le Midi, coté 355 au premier cours, a fait au plus bas 338.75 et reste à 343.75.

On cotait l'autrichien 527.50 et 526.25 et le Lombard 506.25.

Le Nord de l'Espagne était relâché et très ferme à 493.75 et 492.50, ainsi que le Mobilier espagnol à 550 et 547.50.

Le Lyon à la Croix-Rouge maintient son plus haut cours, 450.

La cote de Vienne était sans changement.

Pour extrait : J. REBOUX.

### Nouveau Dépuratif.

Pour éviter le goût de l'iode de potassium, qui, de l'avis de tous les praticiens, est le meilleur des dépuratifs, M. G. G. pharmacien, rue Lepelletier, 9, Paris, incorpore dans des biscuits; sous cette forme agréable, divisé à l'extrême et subissant, avec l'aliment, le travail de la digestion, il va porter directement au sang l'agent qui doit le purifier; aussi l'efficacité des Biscuits iodurés est-elle toujours certaine pour guérir les maladies de peau, les scrofules, le goitre, les affections chroniques ou contagieuses. SEULS BISCUI TS DÉPURATIFS sans mercure, ils sont donnés sans danger et avec succès aux enfants lymphatiques, ou atteints d'un vice héréditaire. (On expédie franco contre 16 timbres de 20 centimes.) — Dépôts dans toutes les pharmacies. 9953-3013

Vendredi 16 courant et jours suivants.

### CAFÉ-CONCERT

Situé place Saint-Martin, à Roubaix.

POUR LA CLOTURE DE LA FOIRE

à la demande de plusieurs amateurs de la ville et étrangers, tenors, barytons, basses et chanteurs comiques.

### GRAND CONCOURS DE CHANT

Avec plusieurs prix sérieux.

Un jury compétent sera chargé de la distribution des divers prix.

Le directeur de l'établissement invite tous les amateurs qui voudraient participer à ce concours à se faire inscrire jusqu'au 18 courant, en donnant les titres de leurs morceaux.

### PRÉ-CATELAN (JARDINS DE LILLE).

DIRECTION DE M. SIMON LÉVY.

Dimanche 18 mai, GRANDE FÊTE, RACCROC DU BROQUELET.

Mardi 20 mai, Fête des boulangers.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.